|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24)New Delhi, 15-24 octobre 2024 |  |
|  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | Addendum 6 auDocument 40-F |
|  | 19 septembre 2024 |
|  | Original: russe |
|  |
| États Membres de l'UIT, membres de la Communautérégionale des communications (RCC) |
| PROPOSITION DE MAINTIEN DE LA RÉSOLUTION 55 |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | La RCC propose de maintenir la Résolution 55 (Rév. Genève, 2022) sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT. Étant donné que les questions relatives à l'égalité hommes-femmes et à la politique en la matière devraient être traitées de la même manière dans toute l'Union, quel que soit le Secteur, nous estimons qu'il est nécessaire de traiter cette question dans le cadre d'une Résolution générale de la Conférence de plénipotentiaires. Afin d'éviter toute incohérence entre les dispositions relatives à l'égalité hommes-femmes entre les Secteurs de l'UIT et en prévision des décisions futures de la Conférence de plénipotentiaires, l'AMNT devrait s'abstenir de modifier cette Résolution. |
| **Contact:** | Alexey BorodinCommunauté régionale des communications | Courriel: ecrcc@rcc.org.ru |
| **Contact:** | Evgeny TonkikhCoordonnateur de la RCC pour les travaux préparatoires en vue de l'AMNTFédération de Russie | Courriel: et@niir.ru |

NOC RCC/40A6/1

RÉSOLUTION 55 (Rév. Genève, 2022)

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

(Florianópolis, 2004; Johannesburg, 2008; Dubaï, 2012; Hammamet, 2016; Genève, 2022)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Genève, 2022),

**Motifs:** Les questions relatives à l'égalité hommes-femmes et à la politique en la matière devraient être traitées de la même manière dans toute l'Union, quel que soit le Secteur, dans le cadre d'une Résolution générale de la Conférence de plénipotentiaires. Afin d'éviter toute incohérence entre les dispositions relatives à l'égalité hommes-femmes entre les Secteurs de l'UIT et en prévision des décisions futures de la Conférence de plénipotentiaires, l'AMNT devrait s'abstenir de modifier cette Résolution.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_